

**du 21/07/2022**

**Portant adoption du projet de  
réactualisation du plan de  
développement communal**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE GOLLE**

Régulièrement constitué et réuni en session publique ce 21/07/2022 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de M. Ibrahim Garba, Maire ;

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émergée de présence, jointe en annexe au procès-verbal de la séance ;

**Vu** la constitution du 25 novembre 2010 ;

**Vu** la loi N°2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation de l'administration du territoire de la République du Niger ;

**Vu** l'Ordonnance N° 2010-054 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales du Niger et ses textes modificatifs subséquents ;

**Vu** le jugement N° 1/ 2021 du 20 Janvier 2021, statuant sur la validation et la proclamation des résultats définitifs des élections municipales et régionales du 13 Décembre 2020;

**Vu** les procès-verbaux d'installation et d'élection du Maire et de son adjoint en date du 13 Mai 2021;

Après avoir délibéré par 12 voix à l'unanimité, ainsi qu'enregistré au procès-verbal de la session.

**ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIt**

**Article Premier** : Le projet de réactualisation du plan de développement communal est ainsi adopté.

**Article 2** : le Président du conseil municipal, Maire de la Commune est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

**Le président du conseil Municipal**

